

Motion Evelyne Perrin et Laetitia Jaccard Gaspar au nom du groupe Socialiste et Verts : "La rue Basse étouffe".

Constat

La constatation est flagrante : l'augmentation du trafic à la rue Basse est considérable. Les comptages du Trafic Journalier Moyen effectués par la DGMR en 2015 mettent en évidence le passage de 9'000 véhicules/jour. En tenant compte d'une augmentation annuelle moyenne du trafic d'environ 2 %, l'on peut donc s'attendre à un TJM de près de 10'000 véhicules en 2020.

La configuration de cette rue, artère principale de notre bourgade, ne permet plus d'absorber un tel trafic, tant au niveau de la sécurité des usagers piétons et cyclistes, du passage des transports publics, que des nuisances sonores subies par ses riverains. Et l'on sait aujourd'hui que le bruit a de nombreuses incidences néfastes sur la santé.

Les commerces souffrent également de ces mauvaises conditions. Nous constatons qu'ils ont du mal à maintenir leurs activités et nombre d'entre eux déplorent une désertification de la rue due au flux de trafic.

Pour un village certifié du label "Plus beau village de Suisse" il nous semble urgent de trouver des solutions pour modérer le trafic, augmenter la sécurité et assainir le bruit du trafic routier.

Stratégie globale de l'artère Tuileries-Grandson

Il paraît essentiel aux motionnaires d'avoir une vision globale de la modération du trafic sur l'ensemble de l'axe entrée des Tuileries côté Yverdon – Repuis. Bien que le projet de réaménagement du centre des Tuileries ait déjà passé le stade de l'étude et que les travaux d'aménagement de la porte d'entrée de Grandson soient sur le point de débiter, le réaménagement de la rue Basse doit faire partie d'un ensemble de mesures visant à limiter de manière optimale le trafic de transit sur cet axe.

Mesures possibles

A titre d'exemple, les mesures suivantes sont envisageables pour diminuer le trafic, augmenter la sécurité et réduire les nuisances sonores :

- modérer la vitesse par le passage au 30 km/heure : gain d'environ 1 à 2 dB (*Référence à la publication ATE "le 30 km/h dans les traversées de localité"*)
- limitation du trafic de transit par une sensibilisation des automobilistes à la nécessité d'emprunter l'autoroute par exemple.

- assainissement des nuisances sonores par des actions concrètes.

Les relevés 2010 du cadastre du bruit mettent en évidence un niveau sonore de 65 à 70 dB (A) dans la rue Basse, niveau nettement supérieur aux valeurs limites de 55 à 65 dB définies dans l'OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit).

(Référence au document "Bruit du trafic routier - Assainissement /Références légales, constat et mesures de protection" Département de la sécurité et de l'environnement, avril 2017)

- pose d'un revêtement à faible indice de bruit; la mise en place d'un phonoabsorbant permet un gain moyen de 5 dB sur la charge sonore, ce qui correspond à une diminution du bruit de plus de 50%. Des subventions cantonales à hauteur de 25 à 30% sont disponibles pour les routes en traversée de localités.

(Référence : Brochure de la DGMR « Routes cantonales à l'horizon 2020 »)

- contrôle plus strict du trafic poids-lourds (150/jour selon comptage 2015).

Cette liste non-exhaustive de mesures pourrait être encore complétée par d'autres propositions qui entreraient dans le cadre d'une réflexion globale sur le sujet.

D'autre part et pour rafraîchir les mémoires, un postulat demandant un plan de mobilité piétonne a été accepté par le conseil le 15 décembre 2016 et nous n'avons à ce jour toujours aucune idée de son développement. Les motionnaires souhaiteraient également connaître l'état actuel de cette étude.

Motion

Les soussignées, au nom du groupe Socialistes et Verts, demandent à la Municipalité de présenter des solutions concrètes aux points soulevés ci-dessus.

Grandson, le 24 avril 2019

Laetitia Jaccard

Evelyne Perrin

